



A retourner à DDC PARIS, Péniche Le Surena, Face au 5 Quai Marcel Dassault, 92150 Suresnes – France

Tél. 0033 6 42 10 01 00 / 0033 6 19 25 67 80 Mail : MCT2022@orange.fr

Montant des droits d'engagement

Pour deux personnes (conducteur et accompagnateur), ils comprennent :

- Vols AR sur Air Mauritius au départ de Paris CDG :
- Départ le samedi 19/11 de Paris, retour à Paris le 27/11
- Transferts AR du véhicule participant par avion ou par bateau :
- Choix 1 : AR Eco. Class, fret maritime pour la voiture, 7 500 €
- Choix 2 : AR Eco. Class, fret aérien pour la voiture, 11 500 €
- Choix 3 : AR Business Class, fret maritime pour la voiture, 14 500 €
- Choix 4 : AR Business Class, fret aérien pour la voiture, 18 500 €
- Prolongement ou anticipation du séjour à tarif préférentiel :
OUI NON Si oui, dates souhaitées :

- Transferts aéroport/hôtel
- Licence de conduite sur l'île
- Assistance auto par camion plateau et véhicule de courtoisie
- Téléphone portable local
- Assistance premiers soins
- Hébergement Hôtel *****
- Pension complète* (hors boissons)
- Prime d'assurance souscrite par l'organisateur
- Equipe d'encadrement
- Road-book
- Autocollants, plaques de rallye, packs de bienvenue
- Dîner de Gala

**Merci d'indiquer si allergie à certains aliments.*

Prestations non incluses : carburant, carnet ATA, tout extra.

Important

Les dossiers sont reçus jusqu'au 31 juillet 2022 dans la limite de 25 voitures maximum. L'engagement et le règlement doivent être **impérativement accompagnés du justificatif du virement bancaire* et des documents suivants :**

- Copie de la carte grise du véhicule (pour les assurances et le permis de conduire à l'île Maurice).
- Passeports des deux participants (pour les billets d'avion et l'hébergement – pas de visa).
- Une photo du véhicule.

A expédier à : DDC PARIS, Péniche Le Surena, Face au 5 Quai Marcel Dassault, 92150 Suresnes – France ou par email à MCT2022@orange.fr

Banque : AFRASIA BANK LTD – Bowen Square – 10, Dr Ferriere Street – Port Louis - Mauritius

Code Banque : 2501

Bénéficiaire : DANDY DIGITAL CO LTD – C&R Court – 49 Labourdonnais Street – Port Louis 11234 - Mauritius

N° du compte en euros : 001600008444021

IBAN : MU1 0AFB L250 1600 0084 4402 1000

SWIFT/BIC : AFBLMUMU

Le règlement doit être signé avec mention « Lu et approuvé » par les deux membres d'équipage.

**Virement bancaire uniquement*

	CONDUCTEUR	ACCOMPAGNATEUR
Nom :		
Prénom :		
Adresse 1 :		
Adresse 2 :		
Code postal :		
Ville :		
Pays :		
Nationalité :		
Né(e) le :		
Tél (domicile) :		
Tél (portable) :		
Permis de conduire :		
Mail :		
Club ou Team :		

	VEHICULE ENGAGÉ
Marque :	
Modèle :	
Type :	
Cylindrée :	
Immatriculation :	
Date 1 ^{ère} immatriculation :	
Valeur du véhicule* :	
Carnet ATA**	

**A l'attention des compagnies d'assurance à Maurice.
**Obligatoire. C'est le « passeport » de la voiture devant séjourner temporairement à l'étranger. Sur demande par Internet.*

Conducteur : Homme Femme

Taille de chemise :

Taille de chaussures :

Accompagnateur : Homme Femme

Taille de chemise :

Taille de chaussures :

Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance et adhérer sans réserve et dans son intégralité au règlement du **MAURITIUS CLASSIC TOUR 2022**.

Nous certifions que les renseignements figurant sur cette fiche sont exacts. Nous déclarons renoncer à tout recours contre l'organisateur et les autres participants pour tout dommage quel qu'il soit. Déclarons nous engager à respecter le code de la route, les organisateurs, les participants, les riverains et à adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation.

Fait à Le/...../.....

Nom & prénom du conducteur (conductrice)

Signature

Nom & prénom

de l'accompagnateur (accompagnatrice)

Signature

RÈGLEMENT MAURITIUS CLASSIC TOUR 2021

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

Le M.C.T. à l'Île Maurice est une randonnée amicale en voitures d'époque et d'exception, non une épreuve sportive. Elle a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque de faire rouler leurs véhicules dans des conditions de sécurité optimales et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel historique et passionnel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de l'Île Maurice. Le M.C.T. est organisé de façon à ce que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer les parcours dans de bonnes conditions de sécurité. Il se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains. On roule à gauche à l'Île Maurice et la priorité reste pour les véhicules venant de la droite. Un concours d'élégance est organisé pour l'édition 2022.

1.1 Organismes

Organisateur : MAURITIUS TOURISM PROMOTION AUTHORITY, Victoria House, St Louis Street, Port- Louis, Île Maurice.
Mandataire : DDC PARIS, Face au 5 Quai Marcel Dassault, 92150 Suresnes, France.

1.2 Equipages

Les équipages sont composés de deux 2 personnes (un conducteur et un accompagnateur).

1.3 Code de la route

Le M.C.T. n'est pas une manifestation sportive et les participants doivent respecter le Code de la Route. Les participants devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations ou de zones habitées. Le road book indiquera les zones étroites et dangereuses, ainsi que les agglomérations.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DU M.C.T.

Inscriptions

- Ouverture des inscriptions : 2 janvier 2022
- Clôture des inscriptions : 31 juillet 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi).
- Vérifications administratives et techniques avant embarquement du véhicule.

Programme

Samedi 19 novembre

Départ passagers Paris CDG, vol Air Mauritius de 16h20 (pour les départs de Paris)

Dimanche 20 novembre

Arrivée Île Maurice à 06h30. Accueil à l'aéroport et transfert à l'hôtel 5*, petit déjeuner.

Réception et préparation des véhicules à l'hôtel. Journée libre. En soirée : cocktail de bienvenue. Dîner.

Lundi 21 novembre

Petit déjeuner. Rallye 1^{ère} boucle. Retour hôtel 16h00. Temps libre. Dîner.

Mardi 22 novembre

Petit déjeuner. Rallye 2^{ème} boucle. Retour hôtel 16h00. Temps libre. Dîner.

Mercredi 23 novembre

Petit déjeuner. Matinée libre. Garden Party pour le déjeuner. Retour hôtel 16h00.

Temps libre.

Jeudi 24 novembre

Petit déjeuner. Rallye 3^{ème} boucle. Retour hôtel 16h00.

Temps libre. Dîner.

Vendredi 25 novembre

Petit déjeuner. Rallye 4^{ème} boucle « réduite ». Excursion bateau et picnic sur la plage. Retour hôtel 16h00. Temps libre. Soirée : cocktail & photocall. Dîner de gala à l'hôtel.

Samedi 26 novembre

Matinée libre. Déjeuner suivi du concours amical d'élégance. Retour sur le vol Air Mauritius de 22h50.

Dimanche 27 novembre

Retour des passagers : arrivée Paris Charles de Gaulle 07h35 (pour les retours à Paris)

Parcours

Les parcours seront décrits sur les road books avec toutes les informations utiles de contacts.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux Arrêtés Municipaux des agglomérations traversées. Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'Organisation pour éviter des recherches inutiles. En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié à discrétion de l'Organisation pour ramener les participants sur la bonne route.

ARTICLE 3 : VÉHICULES AUTORISÉS À PARTICIPER

Tous les véhicules d'époque et d'exception fabriqués avant 1979 sont admis à participer. L'organisation se réserve le droit d'accepter à titre exceptionnel des véhicules plus récents.

Toutes les vérifications administratives et techniques devront être à jour. La carte F.I.V.A. est recommandée, elle permet d'attester de l'authenticité de la voiture. Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est fixé à 25 voitures maximum afin de préserver la convivialité du M.C.T. Le nombre des inscriptions ne pourra être supérieur à 25 véhicules.

ARTICLE 4 : DOSSIER D'INSCRIPTION

4.1 Le dossier d'inscription doit impérativement être accompagné du justificatif du virement bancaire, et expédiés à DDC PARIS, Péniche Le Surena, Face au 5 Quai Marcel Dassault, 92150 Suresnes, France, ou expédiés par mail à MCT2022@orange.fr

4.2 La clôture des inscriptions est fixée au 31 juillet 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Le dossier d'inscription doit être correctement rempli avec les signatures du conducteur et de l'accompagnateur. Toute demande d'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation. L'Organisa-

tion se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier sa décision. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

4.3 La participation aux frais comprend, pour 2 personnes, et pour la durée du séjour :

- Vols Aller-Retour sur Air Mauritius selon la formule choisie
- Transferts aéroport/hôtel
- Transferts Aller-Retour par avion ou bateau du véhicule participant, selon la formule choisie
- Licence de conduite sur l'île
- Assistance avec plateau et voiture de courtoisie
- Téléphone portable local
- Assistance premiers soins
- Hébergement en hôtel 5*
- Pension complète hors boissons
- Prime d'assurance souscrite par l'Organisateur
- Road-book
- Autocollants, plaques de rallye, packs de bienvenue
- Dîner de Gala

4.4 Un participant engagé ne prenant pas le départ sera remboursé de la façon suivante :

- Rétractation avant le 15 juillet 2022, remboursement à 100%. Pour être prise en compte toute annulation doit être faite par écrit (courrier ou mail)
- Toute rétractation après le 15 juillet à minuit ne fera l'objet d'aucun remboursement.

4.5 Covid-19 et variants

Les mesures sanitaires seront appliquées pour la période du MCT 2022 selon les exigences du gouvernement mauricien et seront communiquées dans les temps aux participants.

En cas de crise sanitaire aigue ne permettant pas au gouvernement mauricien de recevoir le MCT 2022, les participants seront remboursés intégralement.

ARTICLE 5 : CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

Ils permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Le conducteur devra être en mesure de présenter à l'Organisation :

- Son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire.
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord
- Les pièces afférentes au véhicule engagé: carte grise, carte d'identité FIVA (facultative), attestation d'assurance, certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité, carnet ATA.

ARTICLE 6 : CONTRÔLES TECHNIQUES

6.1 Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques du présent règlement.

L'Organisation effectuera sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur la conformité du véhicule

avec la déclaration portée sur l'engagement et son aspect de présentation, ainsi que sur les points de sécurité suivants :

Niveau du liquide de freins et fixation de la batterie

Fonctionnement de l'éclairage, des clignotants et des essuie-glaces.

Ceintures de sécurité si les points d'ancrage ont été prévus par le constructeur.

6.2 Examen général du véhicule

L'Organisation peut refuser le départ du véhicule, ou en déclarer l'exclusion immédiate, si celui-ci est jugé non conforme au règlement ci-dessus, non conforme aux normes techniques ou administratives, ou jugé dangereux, en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, et sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement par le participant.

ARTICLE 7 : PUBLICITÉS

L'Organisation se réserve le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules. Les participants peuvent faire figurer la publicité de leur appartenance à un club auto sur leur voiture.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Une police d'Assurance R.C. sera souscrite par l'Organisateur garantissant la responsabilité civile de l'organisation, ainsi que celle de tous les participants pour la durée de la manifestation (National Insurance Company).

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'Organisation.

ARTICLE 9 : APPLICATION DU RÈGLEMENT ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE

9.1 De par son engagement au M.C.T., chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens. Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'Organisation. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'Organisation et seront sans appel. L'Organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme du M.C.T. ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

9.2 Assistance

Les occupants du véhicule, d'autres participants ou l'assistance mise en place par l'Organisation viendront en aide à un équipage en difficulté. Des motards accompagneront le cortège de voitures pour fluidifier le trafic. Une voiture d'assistance de l'Organisation fermera le parcours.

La sécurité étant le point capital du M.C.T., n'oubliez pas que vous circulez sur des routes normalement ouvertes à la circulation et régies par le Code de la Route. Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis à vis des autres usagers de la route. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.